Envoyé en préfecture le 03/02/2026
Reçu en préfecture le 03/02/2026
Publié le
ID : 022-212203756-20260203-D2026_05-DE

RÉPUBLIQUE FRANCAISE
DÉPARTEMENT DES CÔTES D'ARMOR
COMMUNE DE TRESSIGNAUX

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 26 janvier 2026

N° D2026-05

L'an deux mille vingt-six, le 27 janvier, à dix-neuf heures**, le Conseil Municipal de Tressignaux,** après convocation légale du 20/01/2026, s'est réuni en séance publique au lieu ordinaire en mairie de Tressignaux, sous la présidence de **Monsieur Jean-Luc GUÉGAN, Maire.**
Présents : GUÉGAN Jean-Luc, JOUSSE Fabien, CADIO Thierry (19h20), BLOUIN Xavier, GAUDIN Marie-Rose, LE CALVEZ Marie-Madeleine, LUCAS Roland, AOUNE Horida, ROSSIGNOL Aurélie, PUILLE Maryse.
Nombre de conseillers en exercice : 13 **Nombre de présents :** 10 **Procuration :** 0
Secrétaire de séance : AOUNE Horida

DÉCLARATION D'INTENTION D'ALIÉNER –PRODHOMME LEDY

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- de ne pas faire valoir le droit de préemption de la Commune pour la vente de la propriété sise :
  52 Le Petit Rochou - cadastrée A1378 et A 1379

VOTANTS	POUR	CONTRE	ABSENTION
10	10	0	0

Délibération adoptée à l'unanimité des membres présents.

Le Maire
Jean-Luc GUÉGAN